

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 36 (1989)
Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Non, bien entendu, elles n'y sont pas obligées. Prenons par exemple un officier du corps des sapeurs-pompiers. Celui-ci passe naturellement par une filière d'instruction sensiblement réduite et ne suit plus que le dernier cours prévu pour sa fonction, cours relatif à la méthode dans lequel il pourra utiliser et intégrer ses connaissances préalables.

Je dois ajouter à cet égard qu'en matière de cours de cadres, nous connaissons pour l'essentiel trois secteurs particuliers d'instruction, à savoir: l'instruction dans les domaines techniques, l'instruction de conduite et enfin, la formation des instructeurs.

■ On entend parfois le mot «sous-utilisation» en matière d'instruction. Qu'en pensez-vous?

Bien entendu il n'est jamais bon que quelqu'un se sente sous-utilisé lors d'une instruction. Je dois cependant ajouter que l'être humain a très souvent d'emblée le sentiment d'être sous-utilisé lors d'une instruction – surtout s'il s'agit d'une personne à qui l'on donne des ordres – mais par la suite, il doit honnêtement reconnaître qu'il n'en était pas du tout ainsi. Permettez-moi de vous faire remarquer que ce phénomène apparaît également en dehors de la protection civile.

■ Monsieur Hess, quelles sont vos préoccupations les plus grandes en matière d'instruction?

Le niveau de qualité d'exécution des exercices annuels dans les communes constitue l'un des points faibles de l'instruction. Pour notre malheur, cela contribue à donner une image négative de la protection civile. Je trouve cela très regrettable. Ce qui pourrait nous aider, c'est une préparation minutieuse de ces exercices. On pourrait en outre améliorer beaucoup de choses en fournissant une assistance techniques spécifique aux chefs de tels exercices. En

cette matière les cantons ont une tâche importante, mais qu'ils ne sont souvent pas en mesure d'accomplir aujourd'hui, du fait du manque d'instructeurs professionnels. Nous accusons également des retards dans l'instruction des chefs d'abri. C'est ainsi que durant les prochaines années, de nombreux cantons et communes devront impérativement faire porter l'effort sur la formation des chefs d'abri, afin que cette lacune puisse être comblée aussi rapidement que possible. Actuellement encore, en maints endroits, moins de 50 % des chefs d'abri, dont on a besoin, ont été formés à leur fonction.

■ Ainsi que vous l'avez mentionné, les exercices et l'instruction sont inséparables. Vous avez mentionné jusqu'ici diverses améliorations courantes en matière d'instruction. Qu'en est-il des exercices?

A l'OFPC, nous nous proposons d'offrir des cours de perfectionnement sur le thème «préparation, exécution et appréciation des exercices». Ces cours seront dispensés aux chefs locaux et aux chefs de service. Ils consisteront à élaborer des exercices-modèles qui devront être adapté aux conditions de chaque commune, grâce à l'aide des instructeurs cantonaux, et qui pourront ainsi être réalisés avec succès.

■ Qu'en est-il des exercices spéciaux visant à préparer la protection civile à intervenir dans des cas de catastrophes éventuelles auxquelles elle pourrait participer?

Me fondant sur le rapport relatif à «l'intervention de la protection civile en cas d'urgence» je puis constater qu'en Suisse, il appartient par principe aux cantons et aux communes de prendre des mesures en cas de menaces de caractère naturel ou technique. C'est à ces collectivités également qu'il incombe de prendre les mesures préventives contre les risques et les effets des catastrophes, ainsi que de veiller à cet effet à instituer un service de permanence approprié.

Bien que les catastrophes des temps de paix se distinguent des événements consécutifs à la guerre et qu'elles nécessitent, à tout le moins en partie, des moyens différents, de nombreuses mesures de préparation en cas de conflit peuvent être utiles également lors de la réalisation de menaces à caractère naturel ou technique. Il est notoire que l'on a fait usage de cette possibilité de façon renouvelée ces dernières années. C'est ainsi que des formations issues d'organisations de protection civile sont intervenues par exemple pour atténuer les conséquences d'inondations, de glissements de terrains, d'avalanches et d'autres déchaînements du même genre. Pour ne citer que 1987, sachez que cette année-là, diverses or-

ganisations de protection ont totalisé plus de 30 000 jours de service de cette nature.

■ La protection civile également pense au futur. Quels sont vos objectifs principaux pour les années 90?

Permettez-moi d'en formuler trois, parmi ceux que nous visons. Nous devons poursuivre nos efforts en vue de donner un caractère professionnel à l'instruction. Nous avons besoin à cet effet de 20 instructeurs professionnels au niveau fédéral et quelque 200 instructeurs supplémentaires aux niveaux des cantons et des communes, à titre professionnel, d'ici la fin des années 90. Mais il s'agit là d'une question politique et nous espérons que sur ce point, le souverain mettra à notre disposition les moyens nécessaires afin que nous puissions promouvoir l'instruction d'une façon accrue. En outre, il nous faudra impérativement parvenir à améliorer la formation des instructeurs sur le plan fédéral et créer une offre plus large de cours de perfectionnement pour les cadres supérieurs et pour les spécialistes. On peut mentionner une fois de plus que nous nous efforçons comme jusqu'ici d'apporter notre aide aux cantons et aux communes dans la réalisation de leurs exercices.

Aux niveaux des cantons et des communes, il s'agira de promouvoir l'instruction des chefs d'abri. S'agissant des chefs d'abri du reste, il y a lieu de relever que le fait de souffrir d'un manque de chefs d'abri prêts à l'engagement, peut conduire à tout le moins remettre en question la préparation à l'engagement de l'organisation de protection civile, telle qu'elle est présentée dans la conception actuelle de la protection civile.

■ Tels sont donc les objectifs officiels principaux. Mais quelle est, à titre personnel, votre préoccupation la plus grande dans la poursuite de votre travail?

Je ne peux que répéter ce que je vous ai dit: nous avons besoin de davantage d'instructeurs à titre professionnel aussi bien pour la Confédération que pour les cantons. Et c'est ce que je souhaite obtenir pour le bien de ma tâche. □

(Photos: A. Roulier)

Testo italiano seguirà

NEUKOM 

Mobilier pour centres de protection civile

études et projets, fabrication

H. Neukom SA
8340 Hinwil-Hadlikon
Téléphone 01/938 01 01

Wenn die Schutzräume bezogen sind, muss der Kontakt auf jeden Fall erhalten bleiben. Das Ortsfunksystem OFS 90 kann diese lebenswichtige Verbindung auf sichere Weise gewährleisten!



Der Ernstfall kommt oft aus heiterem Himmel! Bei zivilen Katastrophen oder kriegerischen Ereignissen gilt es, das Leben der Bevölkerung zu schützen. Die Gemeinden als Hauptträger des Zivilschutzes müssen zu diesem Zweck über geeignete Mittel verfügen.

Das Ortsfunksystem OFS 90 gewährleistet auch in Notsituationen die sichere Aufrechterhaltung der lebenswichtigen Verbindungen zur Bevölkerung.

Die einzelnen Schutzräume verfügen über tragbare Empfänger, die mit Batterien über Monate hinweg auto-



nom betrieben werden können. Beim Ortskommandoposten steht ein Sender, dessen Leistungsfähigkeit es ermöglicht, Verhaltensanweisungen in jeden Schutzraum zu übermitteln. Die Ortsleitung kann somit die Bevölkerung zeitverzugslos über die örtlichen Verhältnisse gezielt informieren. Zudem erlaubt das OFS 90, überregional koordinierte Führungsverbindungen aufrechtzuerhalten.

Das OFS 90 ist immer und sofort einsatzbereit – ein ideales Übermittlungssystem für den Katastrophenfall: Einfach zu bedienen, sicher im Betrieb, hochwirksam in der Leistung.

Verlangen Sie unsere Dokumentation!

Ascom Radiocom AG
Feldstrasse 42
CH-8036 Zürich
Telefon 01 248 13 13
Telex 813 368
Telefax 01 248 12 02

 Bitte senden Sie uns Ihre Dokumentation

Herrn/Frau _____

Strasse/Nr. _____

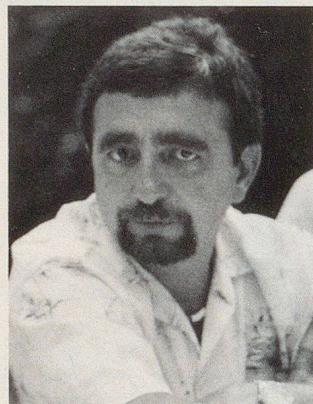
PLZ/Ort _____

Telefon _____

*Das Ortsfunksystem OFS 90
ist ein Produkt der **ascom***

«Ceux qui font la protection civile communale»

Nom: Berthod, Prénom: Emile-Jean
Titre: Maire et Conseiller administratif délégué à la protection civile



Comment décrivez-vous votre fonction?

Après avoir conçu en matière de protection civile une politique générale sur le plan communal, il appartient au Conseiller administratif délégué de la faire partager par ses collègues de l'Exécutif et de mettre tout en œuvre pour obtenir les moyens de cette politique. Il faut aussi être personnellement convaincu de l'utilité de la PCi afin de transmettre à son Etat-Major et surtout aux incorporés eux-mêmes la motivation nécessaire à l'accomplissement de travaux dont la nécessité n'est pas encore totalement apparente.

Quel moment de la Protection civile préférez-vous?

C'est, sans aucun doute, les instants privilégiés où je suis en contact direct

avec les citoyens à l'occasion de visites ponctuelles que j'effectue lors des engagements et des exercices.

En 1988, quel événement de l'actualité vous a le plus marqué?

Le terrible tremblement de terre que l'Arménie a connu en cette fin d'année m'a fortement ébranlé et au-delà de mes sentiments de compassion ressentis envers cette population, je me pose souvent la question de l'efficacité de nos propres structures face à de telles catastrophes et je cherche à me renseigner sur les enseignements que nous devons en tirer.

Par quel moyen vous détendez-vous?

La famille et l'amitié sont des havres de paix qui constituent mon meilleur régénérateur et sans lesquels je ne conçois pas l'équilibre nécessaire à l'exécution de ma fonction politique.

Que pensez-vous du travail de l'Etat-Major de votre commune?

J'ai la chance de disposer d'un Etat-Major de Protection civile très bien structuré et constitué de gens compétents. Je n'ai donc pas de souci au niveau du fonctionnement et de l'ordonnance de la PCi.

Que pensez-vous des femmes dans la Protection civile?

Pour. Je suis résolument pour. En effet, passée la première intervention physi-

que ou de choc, la Protection civile doit avoir un rôle de maintenance de la vie quotidienne, dans les meilleures conditions possibles du moment ou de la circonstance, et la femme doit être là. Elle a incontestablement sa place dans la Protection civile. Je ne suis pas pour des femmes qui remplacent des hommes à tout prix ou vice versa mais pour la complémentarité. Nous avons chacun notre rôle à jouer et si nous le faisons ensemble nous avons la garantie de la réussite.

Comment concevez-vous l'information dans la Protection civile?

Les politiciens doivent mettre en valeur le travail de la PCi dans leurs interventions et par voie de conséquence par l'intermédiaire des médias. Les responsables politiques doivent veiller, avec les états-majors, à établir des programmes de cours instructifs et utiles. Car, c'est aussi par le phénomène du «bouche à oreilles» que l'on pourra assurer la crédibilité de la Protection civile.

Quelle découverte scientifique, ces cinq dernières années, vous semble la plus importante?

L'évolution des télécommunications et l'influence que peut avoir en ce domaine une découverte telle que la supra-conductivité qui améliorera notablement la transmission et la diffusion des connaissances humaines.

Pour quel personnage avez-vous le plus d'admiration?

Dans le monde littéraire, c'est à François Mauriac que je pense tout d'abord et pour rester dans le milieu bordelais, j'ai toujours eu une grande estime pour Jacques Chaban-Delmas et son idée de la «Nouvelle Société».

Quel progrès en mesure d'apporter une amélioration de la Protection civile souhaiteriez-vous?

Par rapport à nos voisins et aux autres nations en général, nous devons reconnaître que notre Protection civile est une grande réalisation. L'amélioration essentielle serait de pouvoir faire reconnaître, par la population de notre pays, à sa juste valeur, la réalité et la nécessité de la Protection civile.

(Ex AGPCi) □

Equipement d'abris

- Lits pour abris privés
- Lits pour personnel
- Casiers à effets
- WC à sec
- Séparations de toilettes
- Séparations de caves transformables en lits
- Etagères/Ryonnages
- Entretien d'abris

«Exposition permanente»

Autier Abri Service

2, route des Ravières
1258 Perly GE
Téléphone 022 771 19 50